

Document du mois

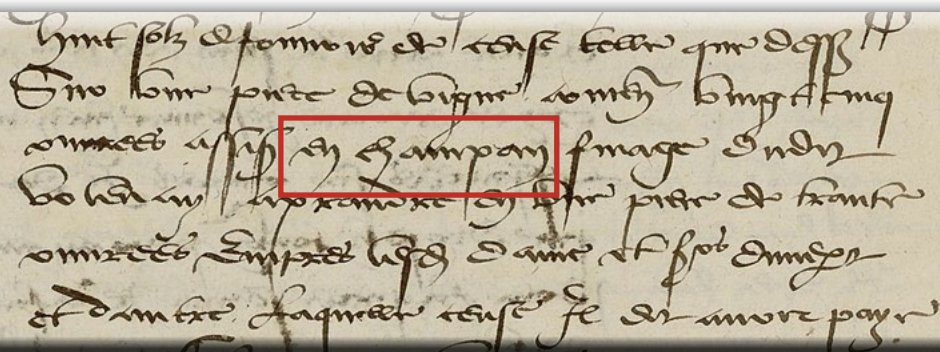
Juin
2019

Les climats de Volnay en 1507

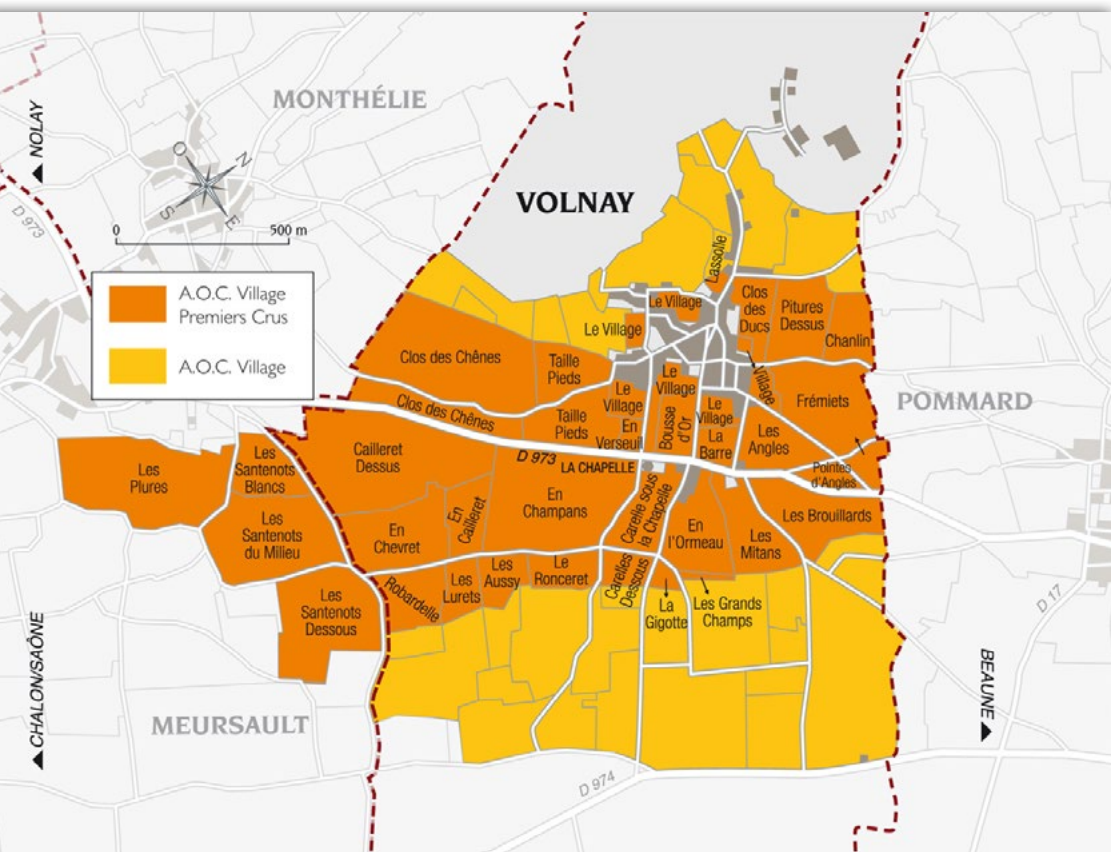
Dans le terrier du domaine royal (ancien domaine ducal) à Beaune, Pommard et Volnay, on trouve le nom de toutes les terres (d'où le nom de terrier) appartenant à la couronne, avec le nom de l'exploitant. Dans la partie viticole, on trouve le nom des climats, dont la plupart existent toujours, comme par exemple En Cailleret, En Champans, En la Perrière et En Turey, et dont plusieurs sont classés en Premiers Crus et ont une renommée vinicole internationale.

Certains noms ont une étymologie qui n'est pas latine, mais antérieure. Les travaux de toponymie de Françoise Dumas permettent de mieux comprendre à quoi renvoient ces noms étranges ; le plus souvent c'est à la forme ou la consistance du terrain (bossueux, pierreux, boueux, etc.) que fait allusion le nom. Le nom du climat parle du sol ; ensuite il y a tout le reste (géologie du sol, exposition, travail du vigneron, etc.), mais le climat reste la base : c'est d'ailleurs ce qui fonde l'inscription de ces climats au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enfin, l'étymologie pré-indoeuropéenne de ces noms de climats, qui n'en rend pas le sens compréhensible spontanément, ajoute au mystère et au charme du nom qui figure sur l'étiquette – un nom venant du fond des âges...



Ynt les defformes de terre eue que deff
Sno bon porte de vignes romes bing
ommes a fuy de Champans fimage Sndr
bo hndw l'apromde de hndw ptre de frante
ommes Smpre l'ap d'ame et fob d'ommes
et d'ommes laqure terre se de amore payr



1. Une liste impressionnante de climats (Édouard Bouyé)

On trouve, dans le terrier du domaine royal, le détail des climats de Volnay cités dans le terrier du domaine royal (ancien domaine ducal) à Beaune, Pommard et Volnay (f. 285-379v). La plupart de ces noms existent encore, dans une forme orthographique que l'on a mise entre parenthèses, à la suite de la forme présente dans le document. D'autres noms n'existent plus, en tous plus comme climats répertoriés.

- F. 285-287 : Déclaration des vignes du Roi à Volnay

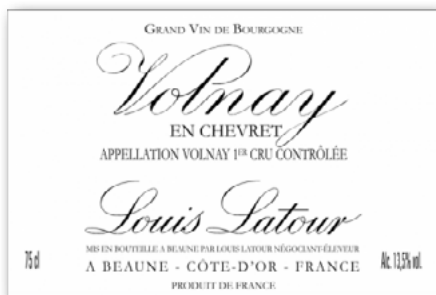
F. 285 : Le Cloux de Chevrey (En Chevret) ;
En Cailleret

F. 285v : En Cailleret, En Champan (En Champan) ; En la Perrière ; En Turey

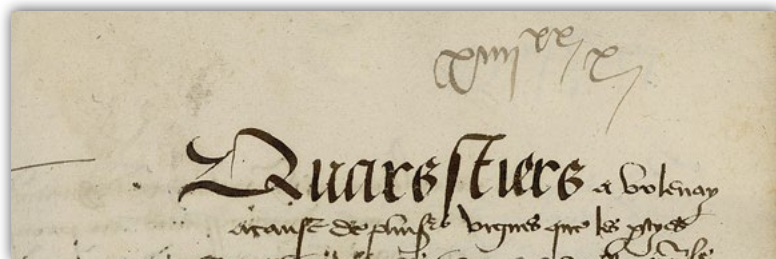
F. 286 : En Raiseret ; En Peluchot (les Pluchots) ; En Tormet ; Es Cheneveres

F. 286v : En Boussetourte ; En Brullart (Les Brouillards) ; En Vaulx (En Vaut) ; En Tailleped (Taille Pieds)

F. 287 : En Bougenot



- F. 290-292 : Quarstiers à Volnay. Déclaration des vignes que tiennent du Roi différents particuliers, avec une redevance en paniers de raisins



F. 290v : En Goyne

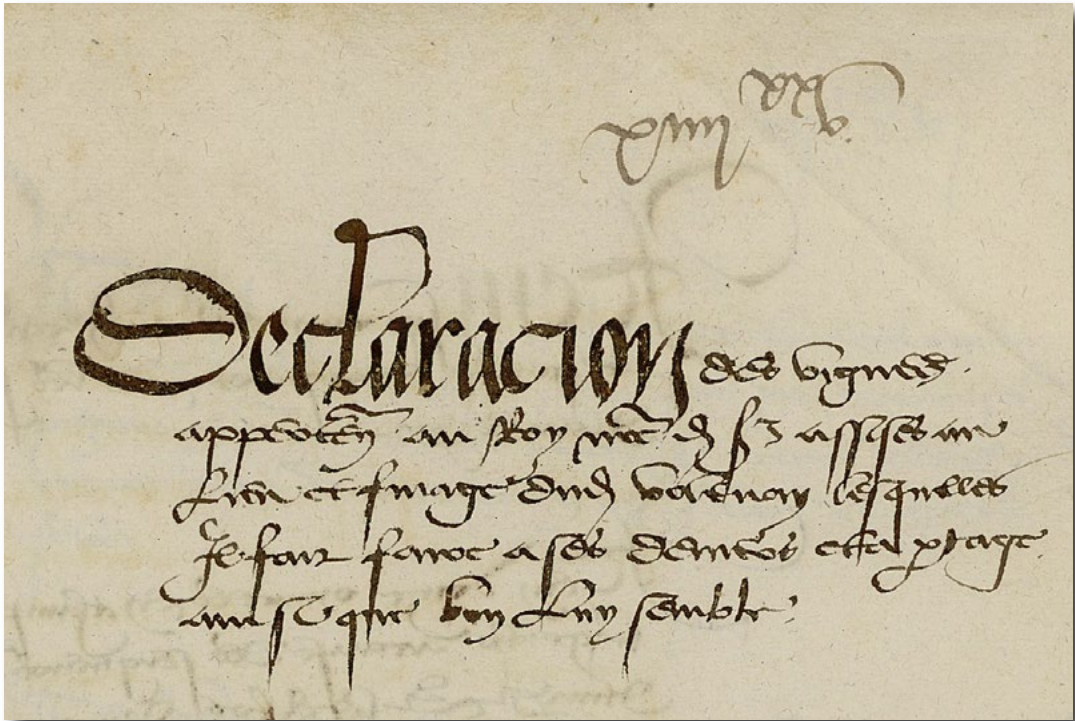
F. 291 : En la Peture (Pitures Dessus) ; En Creusot ; En Angle (Les Angles) ;
En Rugeotte (Clos de la Rougeotte)

F. 291v : En Angle (Les Angles) ; En Creusot

F. 292 : En la Combe

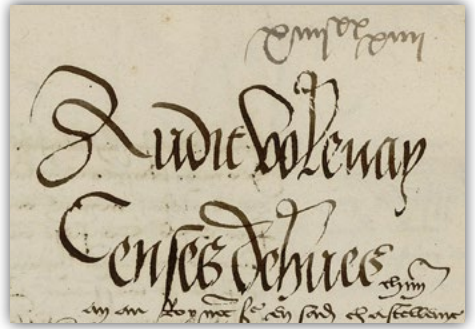
Compter en base 20

La foliotation (c'est-à-dire la numérotation des folios) est en base 20, c'est-à-dire en système vicésimal (ou vigésimal). Ce mode de numération n'est utilisé en français de France que pour les nombres allant de quatre-vingt à quatre-vingt-dix-neuf (octante à nonante-neuf dans beaucoup d'autres pays francophones). Il était très usité au Moyen Âge ; témoin le terme d'hôpital des Quinze-Vingts, fondé par le roi saint Louis en 1260 pour 300 aveugles. IV^{xx} V représente donc 285.

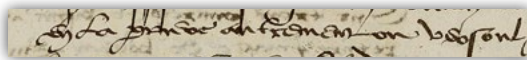


ADCO, B 517, Terrier de Volnay 1507, f° 285

- F. 294-310 et 312-321v : Cens (redevances en espèces) dus au Roi ; ne sont cités ici que les cens dus sur des vignes, à l'exception des cens dus sur des terres labourables ou des prés, dont les parcelles ne portent pas de nom mais qui sont décrites par les « confronts », c'est-à-dire les parcelles limitrophes). Certains climats sont situés dans les paroisses limitrophes, alors citées entre crochets [Monthelie, Meursault].



F. 295 : En la Perrière ou autrement En Versoul



F. 295v : En la Perrière

F. 296 : En la Peture (Pitures Dessus)

F. 296v : En la Peture (Pitures Dessus)

F. 298 : En Montrousseaul

F. 300 : En Champan (En Champans)

F. 300v : En Creby [à Meursault]

F. 302 : Sous le Cellier [à Monthelie]

F. 302v : En Combedenay [à Monthelie]

F. 305v : En Vault (En Vault)

F. 306 : En Mondefontaine

F. 306 : Sous le Cellier [à Monthelie]

F. 307 : En Ronseray (Le Ronceret)

F. 307v : En Haulberain [Monthelie]

F. 308 : Es Plantes [Monthelie]

F. 308 : En Pataissot autrement en Combedenay [Monthelie]

F. 309 : En Lurey (Les Lurets)

F. 309v : En Champan (En Champans)

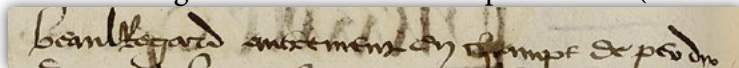
F. 310 : Es Plantes [Monthelie]

F. 312v : En l'Orme costaule

F. 313 : En Labuissière (La Bouchère ?)

F. 314v : Devant l'Orme

F. 315v : En Beaulregard autrement en champ de Perdix (Beau Regard)



F. 315v : En Toppedaulx



F. 316v : En Tailleped (Taille Pieds), En Poisot (Les Petits Poisots, Les Grands Poisots) ; voir transcription ci-dessous

F. 317 : En Rugeotte (Clos de la Rougeotte)

F. 317v : En Beaulregard (Beau Regard)

F. 318 : Le Cloux de Chevrey (En Chevret)

F. 318v : Le Cloux de Chevrey (En Chevret)

F. 319v : En la Buissière (La Bouchère ?)

F. 320 : En Tailleped (Taille Pieds)

F. 320v : En Franche terre [à Monthelie]

F. 321 : En Turreaul

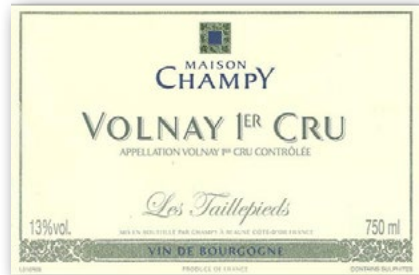
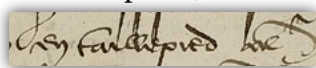
F. 321v : En l'Ormeau

F. 322 : En Beaulregard (Beau Regard)

F. 322v : Au Poix (Paux Bois ?)

F. 323v : En la Cave (La Cave)

F. 324 : En Tailleped (Taille Pieds)



F. 324 : En Lomboz

F. 325 : En Cailleret

F. 326 : Au Jouys de Chaulx

F. 326v : En Montrousseaul

F. 328v : En la Cave

F. 329v : En Excusot

F. 330 : La Grange le Duc, près du pré du Roy

F. 330v : En Poisot (Les Petits Poisots, Les Grands Poisots)

- F. 335-352v : Censes de vin dus au Roi

F. 335 : En Vault (En Vault)

F. 335v : En Vault (En Vault)

F. 336 : Ou Cloux blanc

F. 336v : En Turreaul

F. 337 : En Vault (En Vault)

F. 337v : En la Peture (Pitures Dessus)

F. 338v : En Vault (En Vault)

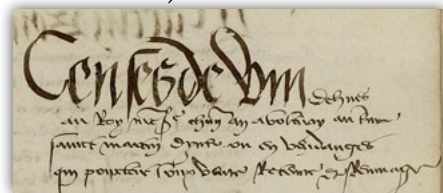
F. 339 : En l'Ormot (En l'Ormeau)

F. 339 : Sur Roiche (Sur Roches)

F. 340v : En Goyn, « emprès le Roy nostre sire »

F. 341 : En Tailleped (Taille Pieds)

F. 341v : En Ronseray (Le Ronceret)



F. 342 : Es Crays [Pommard] (les Cras)
 F. 342v : En l'Ormot (En l'Ormeau)
 F. 343 : En Champan (En Champans)
 F. 343 : En la Peture (Pitures Dessus)
 F. 343v : Sur Roiche (Sur Roches)
 F. 344 : En l'Ormot (En l'Ormeau)
 F. 344v : En l'Ormot (En l'Ormeau)
 F. 345 : En l'Ormot (En l'Ormeau)
 F. 345v : En Cloux des Rues
 F. 346 : Ou Crot de la Perrière
 F. 347 : Ou Petit POisot (Les Petits Poisots)
 F. 348v : En l'Ormot (En l'Ormeau)
 F. 349v : En Tailleped (Taille Pieds)
 F. 351 : Es Herbues
 F. 351v : En l'Ormot (En l'Ormeau)
 F. 352 : En l'Ormot (En l'Ormeau)

- **F. 354-365v : Coutumes de blé dues au Roi (ce sont logiquement des terres labourables plutôt que des vignes, d'où le faible nombre d'occurrences de climats)**

F. 354 : En la Peture (Pitures Dessus)
 F. 357v : Es Crays

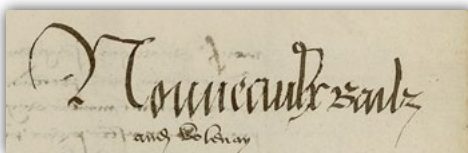
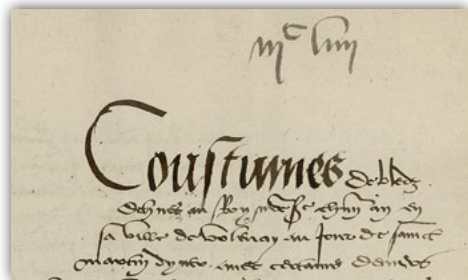
- **F. 368-379v : Nouveaux baux**

F. 373v : « Quatre ouvrées de toppe que souloient estre en vigne, assises au finage dudit Volenay au lieudit en la Buissiere » (La Bouchère ?) (toppe : terre en friche ou en pâturage)

F. 374v : Ou Santenot empres une vigne [Meursault ; Les Santenots, 3 climats]

F. 375v : En Charron [Les petits Charrons ; Le Grand Charron] ; En Lucey [Meursault ; Les Luchets]

F. 378 : En Nervault, qui doit être « destopper et mis en vigne » (toppe : terre en friche ou en pâturage, qu'il s'agit donc ici de planter de vigne)

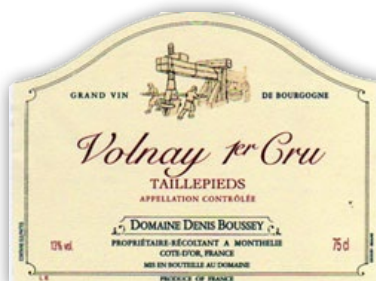


Exemple de transcription de déclaration de cens dû au Roi sur les climats en Taille Pied et En Poisot

B 517, f. 316v

Guillaume et Jehan de la Tour, alias Broquelin, frères, en leur nom, et Philibert Clerget ou nom et comme confrère et bastonnier de la confrayrie dudit Volenay, ou lieu de Philibert Micault, nommé en deux partyes ou terrier de parchemin (folio CV) ; item ou lieu de Jehanne femme Huguenin Bousereaul et de Estine Marchant nommez oudit terrier (folio CVII), confessent devoir chacun an audit sieur audit terme de Notre Dame en mars, assavoir : lesdits Guillaume et Jehan de la Tour dix sept deniers obole dijonnaï, et ledit Clerget ou nom que dessus quinze deniers dijonnaï, que font deux solz huit deniers obole dijonnaï de cense telle que dessus, sur deux ouvrées de vigne assises en Taille Pied, finage de Volenay, emprès l'abbesse de Saint-Andoiche, d'une part, et Guillaume Quartier, d'autre part ; et sur quatre ouvrées En Poisot, emprès chapitre d'Ostun, d'une part, et François ,Micault, d'autre part. laquelle cense ilz promectent on nom que dessus payer chacun an audit terme, et de ce obligent, assavoir lesdits Broquelines, leurs biens, et ledit Clerget, les biens de ladite confrayrie, etc. Fait le 4^e jour de decembre l'an mil VC et VII. Presens Guillaume Pouley et Anthoine Tixier tesmoins pour ce.

2 sous 8 deniers obole dijonnaï.



Carte Et fey en de la towe de bray
 fectee. Et hant nomme Et phibit et doge
 setore q' fect de baysonne de la confrairie de
 boldray. On hant de phibit moutant nomme et
 deno p'curte ou t'curte de peron fect C
 Item on hant de feyenne fect. Hugonin bon fect
 Et de. Et fect on avec une nomme ou t'curte
 fect C by Confessair deno fect en an
 lund home de mor d' une et mout de fect
 fect q' mout et fey en de la towe. On q' de deno
 fect Et de phibit et doge en mout q' de fect
 fect de fect q' fect deno fect hant deno
 vobit de fect et t'curte fect q' de fect. On de
 vobit de fect de fect de fect de fect fect
 boldray Emp'et lab'ete de fect and' fect
 fect Et q' mout q' mout fect fect de fect
 q' na de vobit de fect Emp'et fect de fect
 fect de fect mout mout fect fect fect
 t'curte fect p'curte ou mout q' de fect
 fect de mout home de den coll'ete fect
 hant mout hant hant de fect de fect hant
 de fect de fect de fect fect hant de fect
 fect mout de fect de fect q' mout p'curte
 fect mout fect fect de fect hant de fect

Darre fect

fect fect

fect fect

2. Quelques noms de climats significatifs : l'apport de la toponymie (Françoise Dumas)

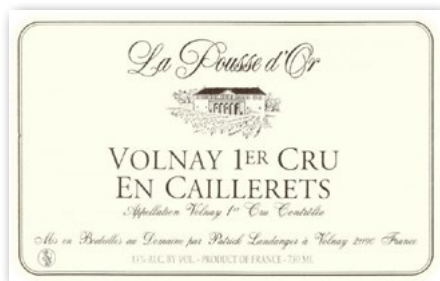
En Cailleret

C'est un diminutif de *Caille*, issu de KALIA, forme dérivée de la base p-i-e KAL indiquant la « pierre », de la même famille que « caillou ». Les cailloux favorisent l'échauffement rapide du sol, ils permettent à l'eau de pénétrer facilement jusqu'aux racines et forment un écran protecteur contre l'évaporation en période sèche. Ils constituent un des facteurs essentiels de la qualité de la vigne (le climat est un 1^{er} cru), d'où le dicton

« Qui n'a pas de vigne *En Cailleret* ne sait pas ce que vaut le Volnay ».

Cf. *Les Cailles* à Nuits-St-G., *Les Caillettes* à Aloxe, *Les Caillerets* à Meursault, *Le Cailleret* à Meursault, *En Caillerets* à Chassagne-M.

La forme palatalisée *chaille*, devenue un terme de géologue, est présente dans les nombreux lieux-dits *Chaillot* et dans le nom de village *Cheilly*.



Es Crays [Pommard] aujourd'hui *Les Cras*

La dénomination relève de la même base KAR. Elle est médiévale, mais le thème primitif remonte à une forme celtique suffixée: C(A)R- ACOS> CRACOS « colline pierreuse ». *Les Cras/ Crays/ Crais* désignent des éboulis de cône alluvial, ils constituent un très bon substrat pour la vigne et sont majoritairement devenus des 1ers crus. C'est la dénomination la plus fréquente pour désigner les coteaux pierreux de la Côte viticole :

Les Cras, coteaux dominant Dijon où on a récemment fait renaître les vignes d'antan, *Les Crais* et *Les Cras* à Marsannay, *Les Crais* à Fixin, Gevrey-Chambertin, Morey-Saint-Denis, *Les Cras* à Chambolle-Musigny, *Les Crâs* à Vougeot, *Les Cras* à Aloxe-Corton, *Aux Cras* à Nuits-Saint-Georges et à Beaune, *Les Cras* à Pommard, *Les Crays* à Monthelie, *Les Crais* au Petit-Auxey, *Les Cras* et *Les Criots* (diminutif) à Meursault, *Les Crais* à Santenay...

Cette longue liste trace un véritable chemin des vignes.

En la Perrière

De nombreuses *perrières* (sous la forme PETRARIA dans les chartes latines médiévales) ou anciennes carrières avoisinent les vignes bourguignonnes. Dijon a une *rue des Perrières* à l'assaut d'une colline portant autrefois des vignes.

En Boussetourte aujourd'hui **Bousse d'Or** (1^{er} cru)

Au XIII^e siècle, on a trace d'une vigne *En Boussetort* vendue par Guillaume d'Antigny au duc Robert II ¹. Le terrier du domaine royal (ancien domaine ducal) de 1507 mentionne *En Boussetourte*. Jusqu'au XVII^e siècle, on hésite entre la prononciation *o* et *ou* : *bosse/bousse*. Il en va de même pour *tort(e)/tour(e)*, de la même famille que « tortueux » qui implique une configuration sinueuse, arrondie. On a donc affaire à un terrain bosselé, tortueux. Le composé initial n'étant plus compris est remotivé partiellement en *Bousse d'Or* au XVII^e siècle (État des revenus de la Châtellenie de Beaune en 1661). La transmutation symbolique valorisante en or s'observe également pour d'autres lieux-dits (ainsi *Les Marcs d'Or* dijonnais, initialement *Mardor* pour *mardoux* « merdeux, boueux »). Aujourd'hui *le climat* appartient au domaine nouvellement nommé *la Pousse d'Or* dont Laure Gasparotto a forgé artificiellement l'histoire². Hubert de Montille, juriste éminent avant d'avoir été le vigneron de Volnay champion du vin de terroir dans le film *Mondovino* de Jonathan Nossiter, confirme (il a suivi le DU Vin et Culture) que la dénomination cadastrale officielle reste *Bousse d'Or*. Le souhait commercial d'un complet changement de nom pour imposer *Pousse*, qui désignerait alors un plant de vigne à la place de *Bousse* désormais incompris, en dit long sur la pertinence promotionnelle d'une association symbolique de la vigne et de l'or.

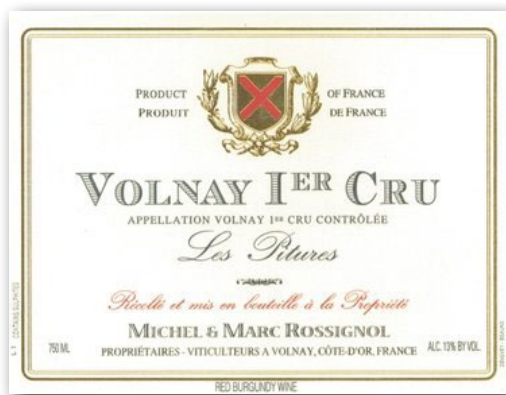
¹ S. CARRÉ, *Volnay*, p. 48.

² Laure GASPAROTTO, *Volnay, Pousse d'Or ou Bousse d'Or ?*, Langres, éd. Landor, 2001.

En la Peture aujourd'hui **Pitures Dessus** (1^{er} cru)

La dénomination contient une racine onomatopéique censée reproduire l'impression ressentie au contact de la consistance pâteuse d'une terre boueuse. C'est le cas pour les structures expressives *PIT-, PET-, PAT-, POT-, POUT-... formée de deux consonnes encadrant une voyelle variable, la première consonne étant une occlusive dont la prononciation a un caractère explosif propre à imiter une résistance collante, la seconde est une sourde à effet diluant³.

L'onomatopée est concrétisée dans bon nombre de dénominations. La terre fait pâte avec l'eau *En la Peture (Pitures Dessus)* à Volnay. *Les Poutures* de Pommard, aujourd'hui classées en 1^{er} cru, ne semblent pas souffrir de la description qu'en fait Lavalle : « terre (...) consistante, empâtant des graviers oolithiques »⁴. Citons encore *Au Potey* à Couchey, *Les Potets* à Santenay (et la rue du *Petit Potet* à Dijon, le *Grand Potet* étant l'actuelle rue Buffon), *Les Heptures* à Auxey, fausse coupe d'*Es Petures* figurant au terrier de 1519.



³ Platon, dans *Le Cratyle*, avait déjà avancé l'hypothèse d'une origine onomatopéique du langage. Le linguiste Pierre Guiraud (*Structures étymologiques du lexique français*, Paris, Larousse, 1967, en particulier ch. III « Structures onomatopéiques » p. 65-92) continue dans cette voie, mettant ainsi à mal la théorie plus canonique de l'arbitraire du signe.

⁴ Jules LAVALLE, *Histoire et statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or*, Dijon, 1855, p. 35-46.

3. Base pré-indoeuropéenne *KAR / *KAL « pierre » (François Dumas)

ALESSIO, La base pré-indo-européenne *KAR(R)A / *GAR(R)A
« pierre », *Studi etruschi* IX, 1935, p.133-51 ; X,1936, p. 165-189.

FOUCHÉ, Quelques considérations sur la base toponymique à propos
du pré-indo-européen * KAL « pierre », *Premier congrès international de
Toponymie et d'Anthroponymie*, Actes et mémoires, Paris, 1938.

DAUZAT Albert, *La toponymie française*, Payot, Paris, 1971 (Le problème
des bases pré-indo-européennes p. 70-102).

KAR / KAL : base trilitère : deux consonnes encadrant une voyelle.

Variations : alternance sourde/sonore à l'initiale : K/G ; palatalisation :
KA>CHA, GA>JA selon la géographie linguistique ; alternance R/L en
finale ; degré vocalique zéro.

KAR	KAL	AR
GAR	GAL	AL
<u>KAR</u> -N > celt. <i>cairn</i> « tas de pierres », Carnac Carcassonne (sur un roc)	<u>CAL</u> -MIS / CALMA (fém.) : « plateau rocailleux » > <i>La Chaume</i> (Bourg.)	basque(H) <u>ARRI</u> « pierre » <u>ALPES</u> : montagne
	<i>La Charme</i> (N-E. Bourg.) <i>La Chaux</i> (Jura, Suisse)	ALESIA = falaise ALESIENSIS > Auxois
CAR-IU(gaulois) : pierre > <i>cher, cheire, cheiron</i>		ALCIACU> Auxey ALOSSIA > Aloxe
CAR-IACU (suffixe gaulois -acos latinisé en -(I) ACU) > Chirac Chorey	CAL-ANCA > <i>Calanques</i> (Cassis) : cirque entouré de rochers	
	CAL-VUS « chauve » CAL-VA « crâne »	
<u>GAR</u> -ONNA > Garonne (rivière montagnaise, caillouteuse)	<i>Locus calvariae</i> « lieu du crâne » = Golgotha	
GAR-RIGUE: terrain rocailleux recouvert de taillis peu épais de chênes) GAR-RIC : chêne kermès <i>La Jarrie</i> : terre inculte <i>Le Jarron</i> (St-Romain) GAR-IPPE : friche caillouteuse <i>Les Guérippes</i> (Chambolle)	<i>Le Calvaire</i> (Montagne de Savoie) <i>Mont Chauve</i> (Alpes-Maritimes)	
	CAL-IA > <i>Caille(s)-Cailleret(s)</i>	
	<i>Chailles, Chaillots</i>	
	Chailly, Cheilly	
	CAL-IAVU > caillou, chaillou	
	CAL-ATA> <i>Calade</i> (fém.) chemin empierré (occitan)	
	<u>GAL</u> -ITTU> <i>galet</i> caillou roulé et arrondi	
	GAL-IPPE, GAL-UCHE: friche caillouteuse	

KL	KR	R
GL	GR	L
<p><u>K(A)L</u>-AP(P)A > KLAP- CLAP-ARIU > <i>Le Clapier</i></p> <p><i>Lou Clapas</i> : gros tas de pierres (surnom provençal de Montpellier) Pointe du <i>Clapey</i> (Savoie)</p>	<p><u>C(A)R</u>-ACOS ></p> <p>gaulois CRACOS : colline rocheuse gallois <i>Craig</i> breton <i>Crag</i></p>	<p><u>R</u>-OCCA : roche fr. rég. <i>roiche</i> dim. <i>Roichottes</i>, <i>Ruchottes</i> (Gevrey, Chassagne ...)</p>
<p><u>G(A)L</u>-</p> <p>Rochers de <i>Glaine</i> (S-et-L) Aiguilles de la <i>Glière</i> (Haute-Savoie)</p>	<p>bourg. <i>Cra</i> (fém.) <i>Crai</i> <i>Crée</i> ... dim. <i>Créot</i> <i>Criot</i>... =colline rocheuse, éboulis</p>	<p><u>L</u>-IP(P)A, <u>L</u>-AP(P)A lat. LAPIS « pierre » LAPIDA> lave « pierre plate » <i>Les Lavières</i> (Nuits, Savigny, Pommard ...) <i>Les Lavrottes</i> (Chambolle)</p>
	<p><u>G(A)R</u>-AVA : roche friable, éboulis, sable > <i>Graves</i> (MÉDOC) <i>Grèves</i> (Aloxe, Beaune) <i>Gravières</i> (Santenay) <i>Grès/Grèze</i> : friche pierreuse</p>	<p>lat. LEPUS « lièvre » fr. <i>lapin</i> (l'animal établit son terrier dans la terre couverte de pierres plates)</p>

4. Ah qu'il est bon !

Bernard de La Monnoye (Dijon 1641 – 1728), dédiée en 1701 un Rondeau à M. Le Gouz de Saint-Seine, président au parlement de Bourgogne, pour le remercier de lui avoir envoyé, au jour de l'an 1701, six bouteilles de son excellent vin de Volnay.

Ah qu'il est bon ce Volenay nouveau !
Un doux transport me saisit le cerveau,
Dès qu'à mes yeux ce jus céleste brille.
Verse, laquais : ô Dieux, comme il pétille !
Honneur et gloire au maître du côteau.
Lui, d'Hippocrène aimant mieux le ruisseau,
A ses amis prodigue son tonneau.
Fut-il jamais manière plus gentille ?
Ah qu'il est bon !
Moi qui ne puis, qu'en stile de brodeau,
Lui rendre ici grace d'un don si beau,
Fier je serai plus qu'un grand de Castille,
S'il daigner en gré prendre cette vetille,
Et s'écrier en voyant mon rondeau :
Ah qu'il est bon !

Sources :

- ADCO, B 517, Terrier de Volnay 1507.
- Sébastien CARRÉ, *Volnay. L'histoire au cœur des climats et des terroirs*, La planète de l'image, Beaune, 2004 (mémoire de Maîtrise Sciences de la Vigne, Option « Vin et Culture », sous la direction de F. Dumas en 2001-2002, revu pour publication).
- *Poésies de M. de La Monnoye, de l'Académie française, avec son éloge, publiées par M. de S****, La Haye, Charles de Vier, 1716.